



Travaux Devis signé mais je ne veux donner suite au travaux

Par Anthonyo

Bonjour,

Je viens d'acheter une maison avec ma compagne et nous devons changer les fenêtres de notre domicile au plus vite avant d'emménager. Nous avons trouvé une grosse entreprise en pensant que le travail serait fait plus rapidement, et nous avons signé un devis le 19 janvier 2024. Un poseur est passé pour prendre les mesures en vue de la commande des fenêtres. Il avait un devis différent du nôtre et voulait nous fournir des fenêtres intégrées plutôt que séparées, mais sans changer le prix... Ensuite, il m'a demandé un chèque d'acompte ce jour-là, mais je n'en étais pas informé, et comme nous bénéficions d'un PTZ, nous ne pouvons payer que sur facture. Le poseur est parti, et j'ai immédiatement contacté le commercial pour le lui faire savoir, mais il m'a seulement dit qu'il se renseignerait. Lorsqu'il m'a rappelé, il m'a simplement dit qu'il se dépêcherait et m'enverrait la facture d'acompte pour la commande des fenêtres. Un mois plus tard, le 22 février, il m'a envoyé la facture d'acompte sans s'excuser du retard.

Étant donné l'ampleur des travaux et leur manque de professionnalisme, je ne leur fais plus confiance et je souhaite annuler le devis. J'ai donc envoyé une demande d'annulation par recommandé au siège social. Le commercial m'a contacté pour me dire qu'il ne pouvait pas donner suite à cette annulation et qu'il nous réclame 30% du devis alors qu'il n'a encore rien commandé.

Existe-t-il une solution à mon problème ?

Je vous remercie d'avance pour avoir pris le temps de me lire.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Un devis signé vous engage. Il peut y avoir un délai de rétractation dans certains cas.

L'entreprise a-t-elle fait un métré de vos fenêtres ?
Comment savez-vous que rien n'a été commandé ?

Par kang74

Bonjour

Le délai de rétractation est de droit en cas de vente à distance : je n'ai pas l'impression que vous rentrez dans ce cadre . Et pour ce qui est de l'achat de produit personnalisé, même en cas de vente à distance, il n'existe pas .

J'attire votre attention que si vous avez bénéficié du PTZ, c'est que vraisemblablement vous avez fait valoir un certain % de travaux /prix .

Il vaut donc mieux patienter et ne pas tout remettre en question ...

Par Anthonyo

Je vous remercie pour vos réponses, oui les métré on était effectué, je sais que rien n'a été commandé car il veulent recevoir l'acompte de 40% pour la commande des fenêtres.

Je remets tout en question, car de base le prix qu'on s'était fixé et bien en-dessous de ce devis. Mais dans l'urgence nous avons malheureusement signé.

Par yapasdequoi

Vous avez signé et vous êtes donc engagé, d'autant plus que le métré a eu lieu. Ce devis vaut une commande ferme.

Vous n'avez en fait aucun argument pour vous rétracter. Vous aviez peut être évoqué un prix au début de la discussion, mais finalement vous avez signé un devis plus cher...

Soit vous trouvez un arrangement avec l'entreprise, soit vous serez assigné au tribunal, avec sans doute les frais de justice à votre charge.

"Dans l'urgence" n'est pas une excuse quand on sait qu'il faut au moins 6 semaines de délai pour fabriquer ces fenêtres. Donc soit vous persistez et prenez le risque d'ennuis supplémentaires, soit vous les laissez faire le chantier comme prévu au devis.